

Direction générale de l'analyse et de l'expertise de
Montréal, de Laval, des Laurentides, de Lanaudière
et de l'Outaouais

Sainte-Thérèse, le 2 novembre 2018

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès aux documents en lien avec le lot 6 265 792 du cadastre
du Québec, ainsi que les anciens lots inscrits à votre demande.
V/réf. : 2018ENV0118

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 23 octobre dernier,
concernant l'objet précité.

Après vérification, nous vous confirmons que le ministère de l'Environnement et de
la Lutte contre les changements climatiques ne détient aucun document concernant
le lot mentionné dans l'objet ou au nom de la personne qui a signé la procuration.

Toutefois un dossier a été retracé en lien avec le lot 3 239 383. Vous trouverez ci-
joint le document visé. Il s'agit de :

1. Certificat d'autorisation du 9 novembre 2009, 2 pages

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes
publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1),
vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission
d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative
concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (3)

Sainte-Thérèse, le 9 novembre 2009

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(LRQ, c. Q-2, article 22)

Ville de Saint-Jérôme
10, rue Saint-Joseph, bureau 301
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 7G7

N/Réf. : 7430-15-01-75017-01
400644865

Objet : Remblayage de milieux humides et de cours d'eau

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 25 septembre 2009 et reçue dûment complétée le 8 octobre 2009, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chap. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Travaux de remblayage de trois milieux humides et de quatre cours d'eau intermittents sur une superficie de 0,2 hectare pour la construction d'un parc industriel situé le long du boulevard Maisonneuve, sur les lots 3 944 478, 3 239 266, 4 359 728, 3 243 035, 3 243 043, 3 239 457, 3 239 383, 4 359 729, 4 204 002, 4 204 003, 4 203 095, 4 203 094, 4 203 093, 4 238 445, 4 359 727, 4 204 001, cadastre du Québec, Ville de Saint-Jérôme, MRC La Rivière-du-Nord.

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Document daté de juillet 2009, préparé par SAGIE inc., intitulé « *Caractérisation des milieux naturels ciblés par le projet de construction des rues Claude-Audy et Gérard-Gagnon : Rapport final* », 7 pages, 2 annexes ;

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(LRQ, c. O-2, article 22)

-2-

N/Réf.: 7430-15-01-75017-01
400644865

Le 9 novembre 2009

- Lettre datée du 24 septembre 2009, signée par Luc Dion et Érik Frigon, Ville de Saint-Jérôme, 1 page, 7 annexes ;
- Formulaire de demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, signé par Érik Frigon, Ville de Saint-Jérôme, daté du 25 septembre 2009, 8 pages ;
- Plan non daté extrait du Plan de gestion des cours d'eau de la Ville de Saint-Jérôme et illustrant le bassin P-SJ-34-A, 1 page ;
- Document daté du 25 septembre 2005, préparé par SAGIE inc., intitulé « *Évaluation de la qualité biophysique et floristique des principaux milieux humides de la nouvelle ville de Saint-Jérôme* », 2 pages.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



PR/YM

Pierre Robert
Directeur régional de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides